

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DASCO 39 Subventions (2.000 euros) à diverses associations pour des actions dans les Quartiers Populaires dans le 11e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subvention à diverses associations au titre de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Galane, 8 rue du Général Renault (11e) (132161), dossier n° 2019-05997 pour une action intitulée « De l'ombre à la lumière ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Solidascension, 20 rue Edouard Pailleron MDCA BAL 113 (19e) (5168), dossier n° 2019-06026 pour une action intitulée « Projet d'accompagnement scolaire et de rencontres professionnelles de l'association Solidascension ».

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 2.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, au chapitre 932, nature 65748, rubrique P 213 destination D21300050.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO